

Monsieur Jean-Paul ANCIAUX  
Député de Saône et Loire

Antony, le 24 octobre 2008

Monsieur le Député,

L'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony a essentiellement pour but de défendre la RUA et le logement social étudiant et particulièrement tous les logements étudiants et équipements collectifs présents sur le site d'Antony.

Votre deuxième rapport sur le logement étudiant publié en Février 2008, suite à la mission qui vous avait été confiée, comporte bon nombre de points de référence, par exemple, ce qui concerne la définition du logement étudiant dans le parc public, la réhabilitation des logements existants et plus encore la façon dont vous envisagez « le cas Antony ».

Nous nous permettons donc de vous faire part de notre inquiétude quant à l'avenir de la RUA. En effet, comme vous le savez, La Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre a demandé la compétence du logement étudiant et devrait, si toutes les étapes réglementaires sont franchies, assurer dorénavant de la gestion matérielle de la résidence, mais d'une part le financement d'un projet ambitieux ne peut être assuré entièrement par elle et d'autre part ce site n'a pas qu'une dimension locale, et il a des atouts indéniables pour maintenir, comme vous l'affirmez dans votre rapport, sa dimension (au moins) régionale. Cet avis n'est pas celui de la Ville d'Antony, qui a souvent affirmé qu'elle envisageait la destruction d'au moins une partie de la résidence, position que semble partager la majorité de la CAHB. Or, il ne nous paraît pas acceptable dans un contexte de pénurie de logements sociaux étudiants, de détruire des bâtiments qui pourraient continuer à loger des étudiants de façon satisfaisante et à un coût raisonnable. La réhabilitation est la seule solution permettant de préserver la capacité d'accueil sans augmentation importante des loyers.

Aujourd'hui la situation de la résidence impose des mesures d'urgence et l'incendie qui s'est déclaré vendredi 3 octobre dans un bloc de chambres du pavillon A confirme la nécessité d'entreprendre immédiatement des travaux de mise aux normes. La somme de 200000 à 300000 euros que le CROUS de Versailles envisagerait de débloquer ne permettrait qu'une intervention rapide minimale et ne devrait être que la phase préalable à des travaux de grande ampleur. Nous savons que par ailleurs la Région Ile de France a budgété 2 Millions d'Euros en 2008 pour un partenariat concernant la réhabilitation de la résidence. Une opération conjointe avec l'Etat ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Nous avons demandé à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie PECRESSE la convocation urgente d'une table ronde avec toutes les parties prenantes du dossier de la Résidence Universitaire d'Antony et souhaiterions, par ailleurs, vous rencontrer afin d'échanger sur les différentes solutions possibles pour donner un avenir à la résidence universitaire Jean Zay.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments respectueux

Marie-Jo Weil-Ehrhard  
Présidente